



République Française  
Département du Pas-de-Calais

## Commune de Fouquereuil

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 Juin 2023

N° 2023 015

Par suite d'une convocation en date du 1<sup>er</sup> Juin 2023, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le 09 Juin 2023 à 18h00, en mairie - salle des mariages sous la présidence de Monsieur Gérard OGIEZ, Maire.

Etai<sup>ent</sup> présents : Mr OGIEZ Gérard, Mr BILLET Guy, Mme VERPRAET Séverine, Mr JOURDAIN Michel, Mme BOVAL Régine, Mr BRASME Christian, Mme BILLET Dany, Mr GUISSSE Roger, Mme MALINGUE Caroline, Mme CODRON Violette,

Absents excusés ayant donné procuration : Mr LIAGRE Jean-Paul à Mr BILLET Guy, Mme CRASQUIN Christine à Mr JOURDAIN Michel, Mme KREPULEC Patricia à Mme BOVAL Régine, Mr PEREIRA Fabrice à Mme VERPRAET Séverine, Mme DRAB Sabine à Mme BILLET Dany, Mr LENGLET Laurent à Mr BRASME Christian,

Absents excusés : Mr BAYARD Didier

Absents : Mme KOBRZYNSKI Linda, Mr MARECAUX Sébastien

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Monsieur BRASME Christian a ainsi été élu(e) secrétaire de séance.

#### **Objet délibération n° 5 : Convention d'occupation du foyer communal – Cours de renforcement musculaire**

Membres en exercice : 19    Présents : 10    Exprimés 16  
Vote :    Pour : 16    Contre : 0

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler la convention avec Mme DUVAL Céline, dans le cadre de l'occupation du foyer communal pour l'activité Renforcement Musculaire le mardi en soirée.

Il demande donc au conseil municipal de bien vouloir statuer sur le renouvellement de cette convention pour la période 2023/2024 et sur le tarif appliqué pour l'année pour une occupation d'une heure d'activité.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents :**

• D'autoriser Mr le Maire à renouveler la convention avec Mme DUVAL pour la période 2023/2024 pour un montant forfaitaire de 300€ pour l'occupation du foyer communal - créneau d'une heure d'activités -

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
Le Maire



Gérard OGIEZ